

La séance du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, se tient devant public. L'enregistrement audiovisuel de la séance sera disponible sur le site Web de la MRC environ 24 heures après la tenue de la séance.

L'ordre du jour de la séance tenante a été publié sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie le 4 décembre 2025. Les citoyens ont été invités à poser leur question ou émettre un commentaire par courriel : greffe@hautegaspesie.com ou lors de la période de questions de la séance.



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tenue le neuvième jour de décembre deux-mille-vingt-cinq, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Sylvain Tanguay, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Marie-Ève Godbout, mairesse, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M^{me} Renée Gasse, mairesse, municipalité de Marsoui
- M. Roberge Castonguay, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M^{me} Annie Bélanger, mairesse, municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M^{me} Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Jean-Simon Vigneault, directeur général adjoint, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Jérôme Emond, directeur des ressources financières et greffier-trésorier adjoint, MRC de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Nataly M. Ferland, adjointe de direction, MRC de La Haute-Gaspésie

Est absent :

- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 16 par M. Sylvain Tanguay, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. Mme Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire de la séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 12774-12-2025 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 décembre 2025

CONSIDÉRANT QUE le préfet reçoit dispense de lecture de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 décembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour a été déposé sur le site web de la MRC en date du 4 décembre 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 décembre 2025 tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12775-12-2025 TNO

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 novembre 2025

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 novembre 2025 a été courriellé à chacun des élus le 4 décembre dernier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME RENÉE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 novembre 2025 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO 12776-12-2025 TNO

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs* du 1^{er} au 30 novembre 2025

IL EST PROPOSÉ PAR MME ANNIE BÉLANGER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* du 1^{er} au 30 novembre 2025 :

Palements : 3 982.96 \$
Factures : 2 621.83 \$

TOTAL : 6 604.79 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12777-12-2025 TNO

Nomination des membres du comité de démolition

CONSIDÉRANT la tenue des élections générales municipales le 2 novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2023-413 TNO *Règlement relatif à la démolition d'immeubles sur les territoires non organisés de Mont-Albert et de Coulée-des-Adolphe* a été adopté par le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, conformément aux dispositions prévues au chapitre V.0.1 du titre I de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) par la résolution 11944-03-2023 TNO ;

CONSIDÉRANT QUE par le biais du règlement numéro 2023-413 TNO *Règlement relatif à la démolition d'immeubles sur les territoires non organisés de Mont-Albert et de Coulée-des-Adolphe*, un comité de démolition est créé pour étudier les demandes de démolition d'immeubles patrimoniaux et rendre une décision ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC (TNO) doit désigner, par résolution, les trois membres du conseil qui siégeront à ce comité et qui parmi ces derniers en assumera la présidence et, désigner un membre du conseil comme membre substitut du comité ;

CONSIDÉRANT QUE la durée du mandat de ces membres est d'un an et qu'il peut être renouvelé par résolution du conseil de la MRC (TNO).

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS :

1. nomme les membres du conseil suivants à titre de membres du comité de démolition des TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie :

- M. Sylvain Tanguay, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie,
- M. Magella Émond, maire de la municipalité de Mont-St-Pierre,
- Mme Renée Gasse, mairesse de la municipalité de Marsoui ;

2. nomme M. Sylvain Tanguay à titre de président ;
3. nomme Mme Marie-Ève Godbout, mairesse de la ville de Cap-Chat, à titre de membre substitut ;
4. mandate ces membres pour un an, soit jusqu'en novembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12778-12-2025 TNO

Élu responsable des dossiers aînés pour les TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT la tenue des élections municipales du 2 novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT la volonté de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, d'améliorer les conditions de vie des aînés et à favoriser leur inclusion dans la vie sociale de la communauté ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, est en période de mise à jour de sa démarche Municipalité amie des aînés (MADA) ;

CONSIDÉRANT QUE la démarche MADA est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés;

CONSIDÉRANT QUE la démarche MADA nécessite la nomination d'un élu responsable de questions aînées.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE-ÈVE GODBOUT ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, nomme M. Sylvain Tanguay, préfet, comme élu responsable des dossiers aînés pour les territoires non organisés de la MRC. M. Tanguay aura pour mandat principal la responsabilité de la démarche MADA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12779-12-2025 TNO

Représentant au comité de liaison pour le projet *Parc éolien du Mont-Rothery*, M. Sylvain Tanguay

CONSIDÉRANT la tenue des élections municipales du 2 novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, doit nommer un nouveau représentant au comité de liaison pour le projet *Parc éolien du Mont-Rothery* ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer la résolution numéro 11508-12-2021 TNO relative à la représentation au comité de liaison pour le projet *Parc éolien du Mont-Rothery* ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'un comité de liaison pour le projet *Parc éolien du Mont-Rothery* est un engagement de EDF EN Canada, inscrit dans la convention relative à l'implantation du parc éolien de Clermont relocalisé, notamment sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE ce comité joue un rôle consultatif et il a été mis sur pied pour favoriser la contribution du milieu à la réalisation du parc éolien du Mont-Rothery, dans le respect des utilisateurs du territoire et en encourageant la participation des entreprises locales.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA ÉMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES :

- 1. remplace la résolution numéro 11508-12-2021 TNO titrée *Représentant au comité de liaison pour le projet Parc éolien du Mont-Rothery, M. Guy Bernatchez* par celle-ci ;
- 2. nomme M. Sylvain Tanguay, préfet, représentant au comité de liaison pour le projet *Parc éolien du Mont-Rothery* et sera accompagné par M. Jean-Simon Vigneault, directeur général adjoint de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DIVERSES

Aucun dossier *Affaires diverses*

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question ni aucun commentaire.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé à 19 h 19 par Mme Annie Bélanger et résolu que la séance soit levée.

Je, Sylvain Tanguay, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Sylvain Tanguay, préfet

Maryse Létourneau, directrice générale
et greffière-trésorière